



BRUNO LE MAIRE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

MOUNIR MAHJOUBI
SECRETARE D'ÉTAT
AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU NUMÉRIQUE

Paris, le 4 octobre 2017
N°151-87

Communiqué de presse

Déclaration de Bruno Le Maire, Gérald Darmanin et Mounir Mahjoubi à la suite des annonces de la Commission européenne sur les avantages fiscaux illégaux du 4 octobre 2017

A la suite des annonces de la Commissaire européenne, Margrethe Vestager, sur la poursuite de procédures d'aides d'Etat relatives au traitement fiscal d'Apple en Irlande et d'Amazon au Luxembourg, pour des enjeux qui se chiffrent en milliards d'euros, nous voulons exprimer notre soutien à l'action conduite par la Commission. Ces décisions ne visent pas à pénaliser les pays concernés mais à s'assurer que les conditions pour une concurrence juste et loyale soient respectées par tous les acteurs du numérique au sein de l'Union européenne.

De manière générale, les distorsions causées par les pratiques d'optimisation agressive des grands groupes internationaux et la concurrence fiscale parfois excessive et dommageable entre les Etats causent un préjudice au financement des politiques publiques et au développement des entreprises, et en particulier des start-ups qui opèrent dans ce domaine. Ce sont là des problèmes fondamentaux d'équité et de justice fiscale.

Le cadre actuel des règles fiscales n'est pas adapté aux géants du numérique et à leur modèle économique. La mobilisation de tous est donc essentielle pour répondre à ce défi complexe. Le rôle de la Commission est naturellement central à cet égard et nous saluons son implication en ce sens.

La France, sous l'égide du Président de la République, s'est mobilisée depuis plusieurs mois avec ses partenaires pour faire avancer le sujet. L'initiative prise par la France avec neuf états membres lors de l'ECOFIN informel des 15 et 16 septembre 2017 a contribué à lancer le chantier au sein de l'UE sur la fiscalité du numérique, en liaison avec les travaux internationaux conduits sur le sujet par l'OCDE. Ce chantier a été repris par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet numérique de Tallinn le 29 septembre. Le calendrier fixé vise une approche commune de l'UE d'ici la fin de l'année et l'adoption de mesures en 2018.

L'objectif est d'assurer que ces entreprises paient une juste contribution sur leurs profits dans les Etats membres où elles conduisent leurs activités. Cela passe par une évolution des règles de l'impôt sur les sociétés, notamment dans le cadre du projet d'assiette commune consolidée (ACCIS), ou, à titre de solution opérationnelle plus rapide, par la mise en place d'une taxe d'égalisation fondée sur le chiffre d'affaires.

Nous sommes déterminés à progresser rapidement pour créer une Europe plus juste et plus efficace.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet de Gérald Darmanin
Cabinet de Mounir Mahjoubi

01 53 18 41 13
01 53 18 45 03
01 42 75 66 21

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@numerique.gouv.fr